



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2019**

Présents M BRIÈRE Alain, M DAVID Jean-Pierre, Mme MARGOLLÉ Anne, M CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M FOLLAIN Alfred, Mme TABUR Caroline, M DRIEU Jean-Luc, M LESGUILLIER Daniel.

Absents ayant donné pouvoir:

M CHARLOT Christian (pouvoir à M BRIÈRE Alain)
Mme GRANDET Florence (pouvoir à Mme CHRÉTIENNE Géraldine)
M CHAPDELAIN Ludovic (pouvoir à Mme MARGOLLÉ Anne)
M CHÉRON Pierre (pouvoir à M LESGUILLIER Daniel)
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane (pouvoir à Mme HOLANDE Chantal)
M BLIN Christophe (pouvoir à M DAVID Jean-Pierre)

Absente: Mme GALIAZZO Odile

Secrétaire de séance : Mme MARGOLLÉ Anne

Ouverture de la séance à 18h 05.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2019.

Le procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 30 septembre a été envoyé par mail. L'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance.

Dans une lettre, Mme GRANDET Florence critique le retrait de l'ordre du jour du vote pour le Plan local d'urbanisme (PLU) qui était prévu jeudi 19 décembre et explique qu'elle demande de ne pas voter le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2019, au motif de l'absence de son observation faite sur la dénomination proposée pour la salle des Mielles.

M DRIEU Jean-Luc revient sur l'annulation du conseil du jeudi 19 décembre et accuse publiquement M. CHÉRON Pierre et Mme GRANDET Florence d'être les instigateurs du boycott de cette réunion. Il précise que cette attitude est irrespectueuse vis-à-vis des concitoyens de Jullouville et de Saint-Michel-des-Loups.

Adopté par 17 voix et une contre Mme GRANDET Florence

Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2019.

Le procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2019 a été envoyé par mail. L'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance.

Adopté à l'unanimité

2. Aménagement de voirie au droit de la place du futur pôle de santé - demande de subvention au titre des amendes de police

Il est demandé au conseil municipal de valider le projet d'aménagement de voirie au droit de la place du futur pôle de santé et de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Adopté à l'unanimité

3. Aménagement de voirie au droit de la place du futur pôle de santé - effacement des réseaux aériens.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'effacement des réseaux aériens au droit de la place du futur pôle de santé pour un coût total de 34 600 € HT et une participation de la commune de 24 800 €

Adopté à l'unanimité

4. Extension du réseau d'éclairage public route de Boislerrey à Bouillon.

Il est demandé au conseil de valider l'extension du réseau d'éclairage public route de Boislerrey pour un coût total de 24 600 € HT et une participation de la commune 21 680 €.

Adopté à l'unanimité

5. Budget communal 2020 - autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements 2020.

Il est demandé au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 à hauteur de 25 % des dépenses de 2019 soit 290 000€. Cela permettra de financer 120 000 € sur le réseau des eaux pluviales, 8000 € de travaux à l'entrée du Hamel à Bouillon, et 162 000 € pour le réaménagement de la salle des Mielles.

Adopté à l'unanimité

6. Recensement de la population - rémunération des agents recenseurs.

Il est prévu un recensement de la population de Jullouville début 2020. C'est important car la dotation de l'État est fonction du nombre d'habitants.

Il est demandé au conseil de valider huit postes d'agents recenseurs vacataires pour le recensement 2020. Une formation est programmée le vendredi 3 janvier. La rémunération des agents recenseurs vacataires se fera sur la base de l'indice 330 actualisé au 01/01/2020.

Le recensement se déroulera du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 18h 48

La secrétaire de séance,

Mme MARGOLLÉ Anne